

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 299 Subvention (75.000 euros) avenant et convention avec l'association Polynotes 75 (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2017 DAC 855 des 11, 12,13 décembre 2017 ;

Vu la convention d'objectifs en date du 12 janvier 2018 relative à l'attribution d'un acompte de 37.500 euros au titre de 2018 approuvée par délibération susmentionnée ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'Association Polynotes 75 un avenant à la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'Association Polynotes 75, 83, rue Léon Frot (11e) au titre de l'année 2018 est fixée à 75.000 euros, soit un complément de 37.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 2018-02908, 43161.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, chapitre 65, nature 6574, rubrique 3111. Provision pour subventions de fonctionnement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO